



GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ DE LOIRE - ATLANTIQUE

Réuni le 12 mai, le bureau du Groupement Départemental FO Services Publics et de Santé de LOIRE-ATLANTIQUE, a fait un large tour d'horizon des conséquences de la crise sanitaire due au COVID-19.

Après des décennies de réduction budgétaires dans la santé, le gouvernement Macron poursuit et amplifie la destruction de l'hôpital public qui a mené à la suppression de 120 000 lits en 20 ans, la suppression de milliers de postes et le gel des salaires depuis plus de 10 ans.

La Fonction Publique territoriale s'est vu quant à elle avoir recours à des contractuels sur les emplois permanents de toutes catégories, une baisse des effectifs sur des emplois dits « de continuité de services ».

Incapable de fournir le matériel de protection aux soignants ou aux agents territoriaux, utilisant le mensonge et les consignes aléatoires pour camoufler les manques. Aujourd'hui ce gouvernement tente de nous diviser avec une prime aléatoire en fonction du nombre de morts et de présentisme physique des agents dans la territoriale!

Tout en préparant son plan pour après car son intention est de continuer la destruction de nos Fonctions Publiques !

Malgré toutes les attaques qu'ils subissent une nouvelle fois, les Hospitaliers et les Territoriaux ont su s'adapter à une situation de crise et montrer leur professionnalisme aussi bien à en répondant présents, mais à quel prix ?

Concernant la reprise des écoles, le gouvernement impose aux agents des collectivités territoriales de reprendre avec des classes certes restreintes sans dépistage des personnels et des élèves, en laissant aux collectivités (pour ne pas sans doute en porter la responsabilité !) le choix de leur organisation et de leur budgétisation matérielle.

Tous les hospitaliers ont participé au bon fonctionnement de leur établissement en limitant les risques COVID en s'adaptant au travers de réorganisations pour développer les capacités d'accueil des patients COVID en s'adaptant aux consignes et recommandation variable des stocks de matériel !!

**LES BONNES PAROLES NE SUFFIRONT PAS !
LES HOSPITALIERS ET LES TERRITORIAUX
EXIGENT DES ACTES MAINTENANT !**

CONCERNANT LES PRIMES :

Pour l'Hospitalière, la prime serait de 500 à 1500 € suivant les régions plus ou moins touchées par le COVID-19 avec aucune précision par rapport aux grades concernés, d'ailleurs le gouvernement ne cite aucunement les aides à domicile qui pourtant sont aussi sur le front, c'est inadmissible !! Pour le médico-social et les EHPAD la prime serait de 1500 € pour 33 départements les plus touchés et 1000 € pour les autres.

Pour la Territoriale, cette prime resterait soumise à la décision de l'assemblée délibérante au motif de la « libre administration » des collectivités (Donc non obligatoire !) et ceci sans que les instances que sont les Comités Techniques ne soient ou n'ayant été consultés réellement sauf pour certaines par voie dématérialisée de celles-ci (source d'hypocrisie de ce gouvernement !) avant toutes décisions

Le Gouvernement cherche la division !

LE GROUPEMENT DEPARTEMENTAL FO SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ 44

NE LACHERA PAS ET REVENDIQUE :

- ▶ *L'attribution de la prime de 1500 euros pour tous les salariés des établissements de santé, médicosociaux, publics et privés et des collectivités territoriales*
- ▶ Augmentation immédiate des salaires, avec dès maintenant avec le dégel du point d'indice à hauteur de 300 euros mensuels pour tous.
- ▶ Application et extension de la prime grand âge aux ASHQ qui participent eux aussi à la prise en charge des résidents, et rétroactivité au 1^{er} janvier. Extension aussi à la Santé Privée, EHPAD territoriaux ou services tel que les SSR qui prennent en charge aussi des personnes âgées.
- ▶ Pour les ASFAM Le paiement d' une indemnité journalière supplémentaire par enfant accueilli 24 h/24 et 7 jours/7 lié à la présence des enfants, La prise en charge intégrale des fournitures et consommables pour l'impression des devoirs scolaires des enfants pour lequel elles en ont la charge.

DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION TOUJOURS MANQUANTS :

Nombreux sont les Hospitaliers ou Territoriaux qui portent des masques périmés ou fabriqués « maison » et qui travaillent protégés par des sacs poubelle « haut de gamme » alors que la grande distribution a des stocks que les établissements de santé ou collectivités n'auront pas eu !!

- ▶ **réquisition immédiate des EPI nécessaires à la protection des professionnels.**

DES MILLIERS D'AGENTS ET SALARIES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE ET MEDICAUX SOCIAUX OU TERRITORIAUX INFECTES PAR LE COVID :

- ▶ **Reconnaissance immédiate en maladie professionnelle de tous les arrêts COVID quelle que soit la profession exercée.**

FORCE OUVRIERE exige aussi l'arrêt immédiat de toute dérèglementation du temps de travail

Le mécontentement et le ras le bol du personnel des établissements ou collectivités remontent de toute part dans le département comme partout en France.

Pour couvrir toute initiative de ses syndicats pour la satisfaction des revendications des personnels,

le Groupement Départemental FO SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ 44 dépose un préavis de grève illimitée qui débutera le Lundi 18 MAI à 00h00 auprès :

- **Du préfet de Loire-Atlantique,**
- **Du Président du Conseil Départemental**
- **Du Directeur de l'Agence Régionale de Santé**